



Réseau des Educateurs des Enfants et Jeunes de la Rue
COORDINATION GENERALE

LES BONNES PRATIQUES SUR LA REUNIFICATION FAMILIALE

**Réalisé avec l'appui technique et
Financier de l'UNICEF.**

**Première version
Novembre 2009**

I. CONTEXTE

Depuis novembre 2008, le REEJER avait organisé le Diagnostic Institutionnel dans toutes ses structures membres. Les résultats de ce diagnostic, après analyse et identification des besoins réels des structures ont révélé qu'il y a besoin impérieux de renforcer les équipes éducatives afin d'améliorer les conditions de prise en charge des enfants qu'elles accompagnent.

Eu égard à ce qui précède, le REEJER a levé l'option de former progressivement les acteurs sociaux œuvrant dans ses structures membres. Un des moyens utilisés, est l'organisation des journées d'échanges des expériences thématiques et des visites institutionnelles.

Plusieurs thèmes ont été décelés et exploités en vue d'apporter les réponses aux difficultés rencontrées dans le travail avec les enfants.

La loi n° 09/001 du 10 janvier 2009 Portant Protection de l'enfant dans son article 64 il est dit « Le placement social s'effectue soit dans une famille élargie, soit dans une famille d'accueil, soit au sein d'une institution publique ou privée agréée à caractère social ou encore en foyer autonome pour son hébergement, sa rééducation ainsi que sa réinsertion sociale. Dans ce dernier cas, l'enfant est âgé au minimum de quinze ans révolus. Le placement social es institution est pris en dernier recours et sa durée maximale est de six mois.

L'objectif de ce guide est de renforcer les capacités des éducateurs / encadreurs et des tous les acteurs sociaux dans le travail avec les ERF¹.

Le recensement organisé par le REEJER avec l'appui financier de l'UNICEF et en collaboration avec le Ministère des affaires sociales dans la Ville de Kinshasa² évalue à 13.877 enfants vivant dans les rues. Cet effectif impressionnant pousse les acteurs sociaux à la réunification familiale des enfants tant soit peu.

Dans le souci de promouvoir les droits de l'enfant, la réunification familiale permet à tout enfant d'acquérir le droit d'un milieu familial, cadre idéal où, ses besoins matériels, moraux et affectifs sont pris en compte pour son épanouissement (art 17. LPPE)³

Ce manuel fait suite et reprend les points essentiels travaillés au cours des réunions de partage des expériences des acteurs sociaux. Il nous aide à avoir des informations relatives au processus IDMRS⁴ à partir de la rue, précisément dans les

¹ Enfant en rupture familiale

² Le recensement a été organisé, du 05 au 07 octobre par le REEJER en collaboration avec les Ministères des affaires sociales, de l'Intérieur, de la Condition féminine et famille et l'appui financier de l'UNICEF

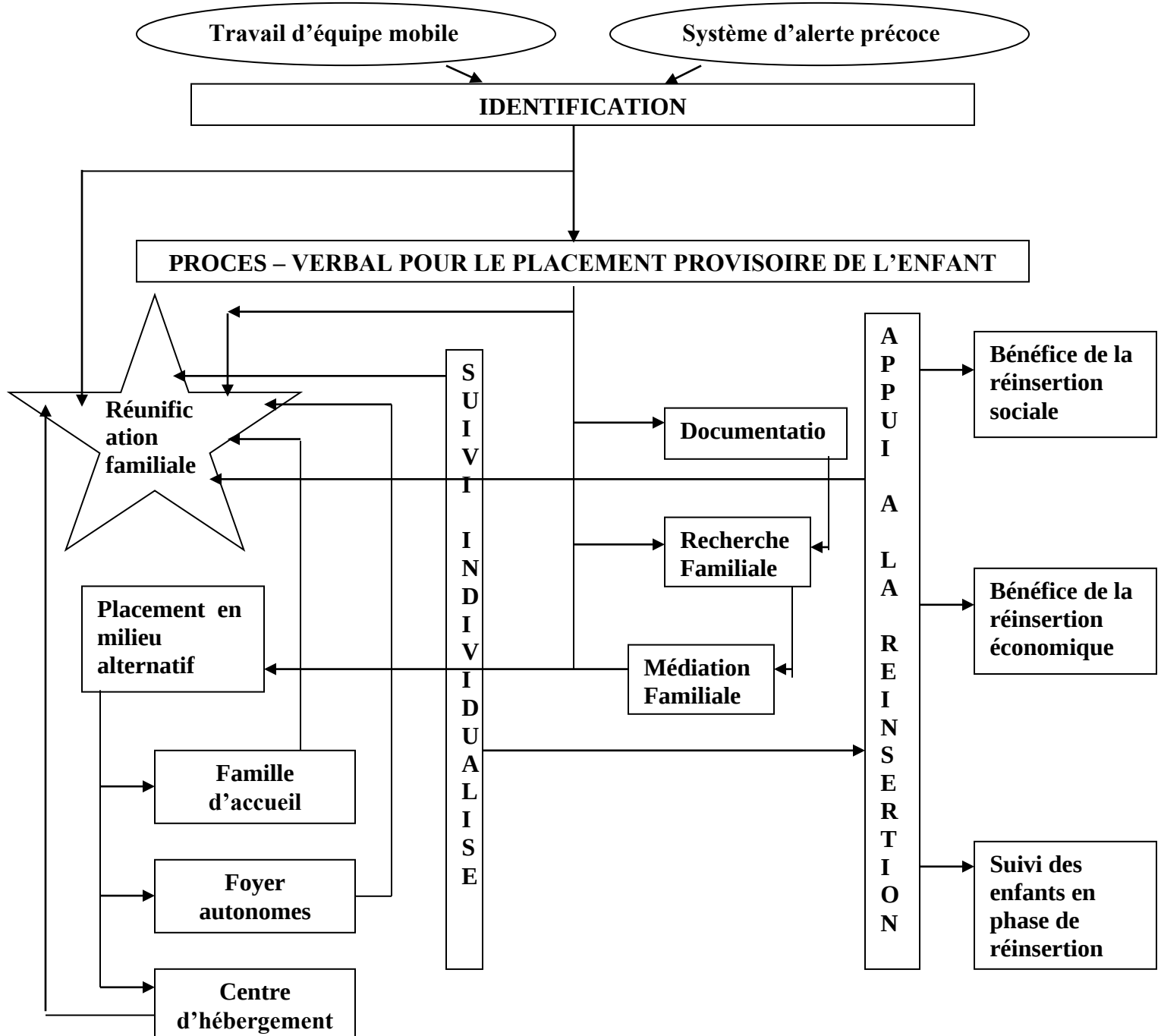
³ Loi Portant Protection de l'Enfant.

⁴ Identification, Documentation, Médiation, Réunification, Suivi

sites d'existences des enfants comme première partie, dans le centre d'hébergement transitoire comme deuxième partie.

Il est important de savoir que le processus IDMRS retient quatre milieux de travail notamment : la rue, la famille, le centre d'hébergement transitoire et la communauté.

Le schéma ci- après nous donne les possibilités de réussite au processus IDMRS.



II. DEFINITION DES CONCEPTES

1. L'enfant :

Est enfant toute personne, sans distinction de sexe, qui n'a pas encore atteint 18 ans révolus. (Constitution de la 3^e République).

2. La rupture familiale

C'est le fait de rompre la relation avec la famille sur le fait d'un choc. Ce qui consacre la séparation, l'éloignement volontaire vis-à-vis de la famille (revue africaine de recherche sur l'enfance, n° 007)

3. L'enfant en rupture familiale :

Un enfant en rupture familiale est un enfant séparé de sa famille ; il est séparé de ses deux parents (père et mère) ou de la personne qui était initialement chargée, selon la loi ou la coutume, de subvenir à ses besoins. Il doit y avoir un conflit qui occasionne la séparation.

4. La réunification familiale.

La réunification familiale est l'acte qui consiste à remettre l'enfant dans son milieu de vie d'origine (famille).

5. la réinsertion sociale

Le processus par lequel l'enfant retrouve une place dans la communauté, laquelle lui permet de jouer un rôle actif et de tisser des liens essentiels pour son développement.

6. La famille.

- La cellule de base de toute société humaine
- Un ensemble de personnes qui ont un lien de consanguinité
- Un système, ensemble d'éléments qui sont en interaction les uns avec les autres, où chacun a un rôle à jouer, une place. Ce système est caractérisé par des fonctions, rôles, croyances, règles, valeurs...
- ensemble d'éléments en interaction et en interdépendance ayant des fonctions, des objectifs communs, des règles, des valeurs, et des croyances. Chacun des membres de la famille participe à la réalisation des finalités de la famille.

7. Le processus IDMRS.

Identification, Documentation, Médiation, Réunification, Suivi.

Cette démarche vise la connaissance de l'enfant et de son problème en vue de rétablir les relations sociocommunitaires brisées ou interrompues entre les deux parties pour le retour définitif de l'enfant dans la famille en vue de lui permettre de retrouver une place dans la communauté pour son épanouissement total.

7. L'enquête sociale

Une enquête sociale est une technique de recherche qui consiste à recueillir des informations auprès d'une personne ou d'un groupe social en vue de résoudre un problème.

D' OU NOUS PROVIENNE LES ENFANTS A REUNIFIER ?

- ❖ Communes / Affaires Sociales
- ❖ Eglises
- ❖ ONGs locales
- ❖ Hôpitaux
- ❖ Familles
- ❖ Communautés
- ❖ Rue (Carrefours, Rond points, Marché+.)
- ❖ Prisons « Enfants en conflits avec la Loi ».

Il est à signaler que dans ce manuel, nous mettons plus accent sur les enfants difficiles qui nous proviennent de la rue vers le centre d'hébergement transitoire, ce cas est plus régulier dans notre vie de travail de tous les jours.

III. LES ETAPES DU PROCESSUS DE REUNIFICATION ET DE REINSERTION DES ENFANTS EN RUPTURE FAMILIALE.

Il est important de savoir que le processus IDMRS retient quatre milieux de travail notamment :

- La rue
- La famille
- Le centre d'hébergement de travail
- La communauté.

Il existe 3 étapes à savoir :

- Le travail en milieu ouvert
- Le travail à partir des points d'écoutes /sites
- Le travail à partir de centre de transit ou d'hébergement

PREMIERE PARTIE : LE TRAVAIL EN MILIEU OUVERT

1. TRAVAIL D'EQUIPE MOBILE

C'est le travail rotatif qui se fait dans la rue, d'un site à un autre.

Cette équipe est constituée des éducateurs / encadreurs, des infirmiers, des adultes de la rue (leaders).

- L'éducateur a le rôle de faire l'accompagnement psychosocial de l'enfant, à prendre conscience de sa situation pour améliorer ses conditions de vie pour un développement intégral et harmonieux.

L'exemple d'un enfant qui accepte de rentrer dans sa famille, l'éducateur fera toutes les enquêtes possibles jusqu'à son retour en famille

- L'infirmier a le rôle d'apporter les premiers soins de santé primaire auprès de l'enfant, l'accompagner vers l'hôpital de référence en cas d'urgence médicale.

L'exemple d'un enfant qui a une plaie ou qui a la fièvre.

- L'adulte de la rue (leader) a le rôle de faciliter l'accès de l'éducateur ou l'infirmier auprès des enfants vu leur comportement qui est parfois insupportable à cause de tout ce qu'ils endurent. Ces enfants écoutent mieux les adultes qui vivent avec eux dans la rue que tout autre personne qu'ils considèrent comme étrangère.

L'équipe fait la prospection et identification des sites pour découvrir et entrer en contact avec les enfants et jeunes en rupture familiale.

Les techniques à utilisées :

- Observation : cette technique nous permet de cibler les enfants à aborder en tenant compte de son âge et sexe.
- Sondage
- Documentation

Les outils de travail :

- Cartographie : nous aide à connaître les sites d'existence des enfants
- Rapport de prospection

Après avoir ciblé, nous contactons l'enfant pour créer une relation de mise en confiance qui peut prendre toute une semaine au maximum, ça dépend d'un enfant à un autre.

Le REEJER avec son expérience, a des équipes mobiles qui vont à la rencontre des enfants dans leurs sites d'existence soit pendant la journée soit pendant la nuit suivant l'horaire de travail préétabli dans la cartographie des interventions.

10 Equipes de jour	AED/ BBS, CPEJD, AED/PEKABO, HOPE, AASD, ADD, COPET, CSF, ORPER, CR/ RDC.
5 Equipes de nuit	ORPER, OSEPER, AED / PEKABO, CR/ RDC.
19 Dispensaires	AASD, CSF, ORPER, INOAF, CEDECOM, AED/ BBS, CPEJD, AED/PEKABO, HOPE, OSEPER, AFD, NDAKO YA BISO/CCN, MHEED, MAMAN WA LOBOKO, CDEPOMV, AESD, EDM, ADODIS, AED/ TOBONGA Ngiri-Ngiri.

En ce qui concerne les dispensaires, l'objectif est de disposer les soins de premiers secours en liaison avec les centres des santés des structures et autres centres hospitaliers appropriés pour la prise en charge.

QUE FAUT –IL FAIRE POUR PREVENIR LA MOBILITE DE L'ENFANT CIBLE ?

Les enfants en rupture familiale sont souvent mobiles, ils se déplacent d'un site à un autre bien plus d'un centre à un autre. Pour prévenir la mobilité, il faut partager les informations sur les enfants identifiés d'une structure à l'autre.

Chaque enfant est un cas unique, le nombre des écoutes n'apporte pas immédiatement la solution, laissons le temps au temps.

Aller à la rencontre des adultes de la rue pour trouver à bien protéger les enfants.

COMMENT PARVENIR A PERSUADER L'ENFANT A RETOURNER DANS SA FAMILLE ?

Que ce soit à partir de la rue soit au centre, nous devons organiser :

- les jeux de rôle, consistant à faire jouer une situation de la vie quotidienne par quatre à cinq enfants, la scène servira ensuite de support à la discussion de l'ensemble des enfants. Dans ce jeu de rôle, les acteurs se mettront à la peau de quelqu'un autre.
- La discussion guidée qui permet aux enfants de discuter librement sur un sujet donné en présence de l'éducateur, elle favorise la communication et les échanges entre les enfants et les aide à clarifier leurs idées, leurs sentiments et attitudes. L'éducateur doit préciser clairement l'objectif de la discussion et formuler des questions pour engager et orienter le débat vers une réponse.
- A partir de jeu, faire l'écoute et l'entretien avec l'enfant.

Au cours de l'entretien avec l'enfant, l'éducateur social doit dire à l'enfant le pourquoi de l'entretien, l'objectif et résultats à atteindre d'une manière claire et

précise en tenant compte de l'intérêt supérieur de l'enfant comme l'un de principe fondamental.

COMMENT FAIRE UNE PLANIFICATION DANS LE PROJET POUR L'ENFANT ?

Le travailleur social doit avoir un projet pour l'enfant qu'il encadre jusqu'à son accomplissement.

Analyse de la situation	Problématique	Solution proposées
Moyen matériel et financier / Ressources humaines ↓ - Frais d'enquêtes - Outils de travail	↓ - l'enfant - Agent social - Parent - Communauté	Objectif à atteindre ↓ la réunification Objectif intermédiaire ↓ la resocialisation de l'enfant.

Les solutions proposées dans le projet individualisé doivent être adaptées par rapport au cas rencontré sur base des informations recueillis auprès des enfants et de leur environnement⁵.

QUE FAIRE EN CAS DE FAUSSE ADRESSE DONNEE PAR L'ENFANT ?

Au premier contact avec l'enfant, souvent l'enfant ne donne pas la vraie adresse de ses parents ou responsables.

Pourquoi ?

- le manque de confiance vis-à-vis du travailleur social
- la situation précaire de sa famille, étant donné qu'au centre il mange 3 fois par jour

Comment faire ?

- organiser le jeu de provenance

L'exemple de ce jeu pendant une formation avec les enfants sur le plaidoyer.

En position de cercle sans bouger, lorsque l'assistante cite le nom d'une commune, pays étranger, province alors la personne concernait devait précipitamment entrer au milieu du cercle.

Comme point positif, nous avons remarqué sur 10 enfants 6 enfants ont bien maîtrisé le jeu y compris celui qui vient de l'Angola (pays étranger). Au point négatif, nous avons remarqué 1 enfant qui ne faisait que bouger à chaque fois qu'on prononçait l'un des mots (commune, pays étranger, province) et 3 enfants qui ne se sont pas présentés au milieu du cercle alors que tous les trois termes étaient cités, lorsqu'on leur a posé la question à savoir d'où proviennent-ils, ils ont parlé des quartiers dont les communes étaient citées. Ces derniers furent écartés du cercle.

Leçon tirées à travers ce jeu, il s'agit de :

- ❖ Manque de maîtrise de soi par l'enfant qui bouge à tout moment
- ❖ Certains enfants n'étaient pas attentifs

⁵ Lignes directrices nationales sur la protection et la prise en charge des enfants en rupture familiale stratégie 2.2

❖ Ignorances des lieux de provenance par certains enfants.

- organiser une promenade en tenant compte de la commune ou quartier que l'enfant avait donné pendant le jeu
-

L'exemple d'un enfant qui avait cité le nom de son quartier de résidence avant la séparation avec ses parents, pendant la promenade quelqu'un qui le connaissait l'a interpellé pour dire tout ce qu'il connaît de l'enfant et les a conduit jusqu'à l'habitation de ses parents.

2. LE SYSTEME D'ALERTE PRECOCE (SAP)

Ce système permet d'écourter la durée de la rupture familiale.

Le premier jour de l'enfant dans la rue fait remarquer aux anciens de la rue qu'il est nouveau. En ce moment là, les anciens enfants signalent soit les adultes, soit les éducateurs dans le point pour son identification et retour en famille.

Dans certains cas, si les enfants ne font pas signe pour le nouveau cas, les mamans maraichères le font à leur place. Ce système épargne l'enfant de tout ce qui pourrait influencer son comportement et aussi subir le cas de violence sexuelle.

L'exemple d'un enfant qui vient fraîchement de la maison, il n'a jamais volé, il n'a pas encore expérimenté une relation sexuelle.

3. LE PROCESSUS IDMRS

3.1. IDENTIFICATION

L'identification permet de recueillir les renseignements permettant d'établir non seulement l'identité de l'enfant mais aussi connaître son problème, ses aspirations et la situation socioculturelle de sa famille.

L'identification peut se faire dans la rue tout comme au centre de protection

A cette activité, nous pouvons identifier non seulement les enfants qui veulent retourner en famille, mais aussi les enfants qui nécessitent une référence dans les hôpitaux et centres de sante médical.

Les outils de travail :

- Fiche d'identification
- Registre d'identification
- Registre de présence
- Rapport de descente sur terrain

Principes

- Qualité du travail
- Ne pas faire de promesse
- Etre disponible
- Il n'y'a pas une solution

- Fiche d'observation
- Fiche de renseignement
- Documentation

1. Qualité du travail.

Un travail de qualité exige la formation de l'éducateur, son niveau intellectuel de base suffisant. Il doit être patient et calme pour supporter les caprices des enfants encadrés. Il doit faire participer l'enfant avant la prise de toute décision et veiller à maintenir la confidentialité sur le passé de l'enfant

L'exemple :

2. Ne pas faire de promesse.

Un travailleur social n'a pas le droit de faire de promesse ni à l'enfant, ni à sa famille pour éviter le cas de rechute si la promesse n'est pas réalisée.

L'exemple des certains enfants réunifiés par les adultes de la rue à qui ils ont fait des promesses, la plupart sont retournés dans la rue faute de l'accomplissement.

3. Etre disponible

Nous pouvons disponibilité toute la matinée pour faire l'entretien avec les enfants ciblés pour la réunification suivant le timing mise en place pour chaque enfant, au maximum 3.

L'exemple :

4. Il n'ya pas une solution

Le problème des enfants est complexe, Il n'ya pas un seul chemin qui peut nous amener jusqu'à l'accomplissement du projet mais plusieurs chemins ou solutions devraient être prises.

L'exemple :

3. 2. Documentation

La documentation est la recherche de toutes sortes d'informations concernant l'enfant. Ces informations permettent de constituer l'anamnèse de l'enfant c'est-à-dire son histoire, son passée. C'est une banque des données sur la situation de l'enfant qui doivent être prises en compte pour un meilleur accompagnement de l'enfant.

Pour y arriver, il faut exploiter toutes les sources d'informations possibles (enfant, famille, environnement ...) en utilisant les techniques appropriées, notamment:

3. 3. Médiation

La médiation est une démarche par laquelle l'éducateur social intervient en vue d'amener les deux parties (enfant et famille) à trouver une solution à leur problème et à se réconcilier. Elle permet de rechercher les solutions possibles au problème qui oppose l'enfant à sa famille.

Il s'agit ici de faire l'inventaire de toutes les solutions possibles, envisageables et pouvant mettre fin au problème.

3. 4. Réunification.

La réunification familiale est l'acte qui consiste à remettre l'enfant dans son milieu de vie d'origine (famille) ; alors que la réinsertion sociale est le processus par lequel l'enfant retrouve une place dans la communauté, laquelle lui permet de jouer un rôle actif et de tisser des liens essentiels pour son développement.

Pendant l'étape de la réunification, il est souhaité que tous les acteurs impliqués soient présents. Un document attestant l'engagement de toutes ces parties doit être signé par les concernés sous la supervision d'une autorité morale ou de l'Etat.

3. 5. Suivi de l'enfant en famille

C'est un ensemble d'activités mises en place après la réunification pour aider l'enfant et la famille à vivre une vie commune et harmonieuse.

Le suivi consiste à faciliter l'adaptation de l'enfant réunié dans la vie sociale et à maintenir une cohésion entre les membres d'une famille.

DEUXIEME PARTIE : LE TRAVAIL DANS LES POINTS D'ECOUTES

C'est une étape intermédiaire entre la rue et le centre de transit ou d'hébergement des enfants et jeunes en rupture familiale.

La cible choisie est soit orientée vers le centre de transit/Centre d'hébergement pour continuer le processus de réinsertion sociale ; soit poursuivre à partir de la rue le processus de réinsertion sociale sans passer par le centre.

Cette étape est constituée des activités ci-après

1. Premier contact
2. Sélection des enfants
3. Orientation au centre
4. Référence au centre
5. Récupération.

Les techniques à utilisées :

- Observation
- Entretien
- Ecoute

Les outils de travail :

- Fiche d'écoute, entretien et de transfert.

L'exemple :

TROISIEME PARTIE : LE TRAVAIL A PARTIR DE CENTRE D'HEBERGEMENT TRANSITOIRE

1. PROCES – VERBAL POUR LE PLACEMENT PROVISOIRE DE L'ENFANT

Chaque agent social doit tenir compte de cet aspect de protection légale des enfants en rupture familiale.

Les Lignes Directrices Nationales sur la Protection et la Prise en Charge des Enfants en Rupture Familiale, l'arrêté ministériel n° RDC/0249/GC/CABMIN/AFF.SAH.SN/09 DU 19 NOVEMBRE 2009.

Dans sa stratégie 6.1 dit « **Orienter l'enfant en rupture familiale vers le service public compétent** ».

Dans cette démarche nous avons 3 activités à savoir :

- ❖ Récupérer l'enfant trouvé dans la rue ;
- ❖ L'orienter vers le bureau du service des Affaires Sociales situé dans chaque circonscription administrative ;
- ❖ Faire dresser par le service concerné un procès – verbal sur base duquel, l'autorité compétente procédera au placement provisoire de l'enfant dans un centre d'hébergement provisoire de l'enfant dans un centre d'hébergement provisoire.

L'exemple : Un enfant mort par noyade lors d'une colonie de vacance, après le constat fait par l' OPJ, l'ONG responsable de la colonie était d'office épargnée de toute poursuite judiciaire.

2. CENTRE D'HEBERGEMENT TRANSITOIRE

Au centre de transit ou d'hébergement les enfants y sont arrivés par :

-  les éducateurs sociaux à partir de la rue ;
-  par recommandation des services publics ;
-  par les enfants eux-mêmes à partir d'autres enfants.

Le travail à cette étape consiste à préparer les enfants pour leur réinsertion sociale à partir de leur arrivée au centre de transit ou d'hébergement.

D'autres alternatives telles que le placement en famille d'accueil, foyer autonome,... sont prises également à ce niveau pour le cas des enfants sans repères.

En ce qui concerne les différentes étapes, elles sont les mêmes avec celles de la rue.

Voici les 2 étapes ci-après sont ajoutés dans le travail du centre:

2. 1. Accueil de l'enfant au centre

Lorsqu'un enfant arrive au centre, il est enregistré dans le cahier d'enregistrement qui comprend :

- ✚ le nom et post-nom
- ✚ le penon et sobriquet
- ✚ la date d'arrivée au centre

Les techniques à utilisées :

- Observation
- Entretien
- Ecoute

Les outils de travail :

- Cahier d'enregistrement et la fiche d'identification

2. 2. Prise en charge

Cette prise en charge globale s'engageant à répondre aux droits fondamentaux des enfants (logement, santé, habillement, éducation, scolarisation et formation).

Les techniques à utilisées :

- Observation
- Entretien
- Interview
- Ecoute
- Suivi

Les outils de travail :

- Fiche d'observation
- Fiche d'écoute
- Fiche d'entretien
- Fiche de suivi.

2. 3. Placement en milieux alternatif

La loi n° 09/001 du 10 janvier 2009 Portant Protection de l'enfant dans sont article 64 dit « ... Le placement social en institution est pris en dernier recours et sa durée maximale est de six mois ». Les centres de transit doivent éviter l'institutionnalisation des enfants en vue de leur donner le goût de l'environnement familial.

Notre schéma nous donne 2 placements en excepté le centre d'hébergement transitoire.

Famille d'accueil : Art 65. LPPE « Est appelée famille d'accueil, une structure à caractère familial qui prend en charge de façon temporaire au maximum deux enfants, sauf en cas de fratrie ».

L'exemple :

Foyer autonome : Art 66. LPPE « Est appelé foyer autonome, une structure composée et entretenue par un groupe d'enfants placée sous la supervision d'une institution publique ou privée agréée à caractère social.

L'exemple :

COMMENT SE FAIT L'APPUI A LA REINSERTION ?

A débattre

Bénéfice de la réinsertion sociale :

Bénéfice de la réinsertion économique :

Suivi des enfants en phase de réinsertion :

QUELQUES BONNES PRATIQUES ET LECONS TIREES

- ✚ Le partage des informations sur les enfants identifiés d'une structure à l'autre a résolu le problème de la mobilité des enfants et crée un travail en synergie entre acteurs
- ✚ Chaque enfant est un cas unique, le nombre des écoutes n'apporte pas immédiatement la solution, laissons le temps au temps,
- ✚ le comité des parents des enfants hébergés lutte contre les traumatismes et les blessures intérieures des enfants,
- ✚ le concours des autres instances de l'Etat qui œuvrent dans la protection des enfants, l'identification et l'implication des personnes les mieux écoutées dans la communauté facilite la réunification,

- ✚ La collaboration avec les adultes de la rue facilite l'accès des agents sociaux dans les sites d'existence des enfants,
- ✚ Négocier toujours avec l'enfant avant la prise de décision.
- ✚ Faire connaître à l'enfant ses devoirs et ses droits (CDE, Loi 009/001 du 10 janvier Portant Protection de l'Enfant).
- ✚ Ne pas faire des promesses à la famille de l'enfant au profit de son retour en famille,
- ✚ Une forte amélioration comportementale par rapport à l'esprit sadique des enfants de la rue,
- ✚ Une légère amélioration comportementale de certaines autorités et population environnante vis-à-vis des enfants,
- ✚ La collaboration avec le relais communautaire, le RECOPE, chefs des rues et quartiers nous aident à réunifier les nouveaux cas grâce au système d'alerte précoce. Elle nous aide aussi à identifier les enfants victimes des maltraitances et des viols.

CONCLUSION :

Nous remercions tous les acteurs sociaux qui ont apporté leurs expertises pour la réalisation de cet outil.

Nous tenons à remercier l'UNICEF pour son appui financier et matériel mis au profit des opérateurs sociaux dans cette lourde tâche que nous avons auprès des enfants en situation difficile dans notre pays.

Ces bonnes pratiques font parties des :

- réunions sur le partage des expériences avec les éducateurs, équipes mobiles et dispensaires sans oublier les responsables des ONG membres du REEJER.
- Module de formation sur les familles d'accueil en République Démocratique du Congo (Claudie SEVET).
- Guide Pratique du REEJER
- Atelier sur la réinsertion sociale des enfants en rupture familiale.

LISTE DES ONG ET INSTITUTIONS ETATIQUES QUI ONT PARTICIPEES A LA REALISATION DE CET OUTIL.

PARTICIPANTS	
- CMC - OSEPER - CPEJD - SAMARITAINE	- CHERO - Bana ya POVEDA - COPET - ADCO

- INOAF - EKOLO YA BONDEKO - G D MARANATHA - AMEEMA - CRS/ AREJER. - F. BUNA - APHICO - Ndako ya Biso / Chemin neuf. - COLK - AED/mbogwana - ADD - EDM - Bondeko ya Sika - Centre MAMAN KULUTU - AED/BBS - ADFE - FOCOLARI / Petite Flamme - KARIBU - FOMEM	- AED/ Pekabo - AFVED - MAFE - Bana ya Kivuvu - MAMA WA LOBOKO - OPER - HOPE - MHEED - Don Bosco Garçons - Don Bosco Filles - CHARISECOURS /Kingabwa - PAID - SHF - coordination du REEJER. - ADODIS - DIVINTER - DUAS - Ministère du G FE - CBEEF - ECJ
---	---

Rédiger par Philomène Bwanga Pambu.

Fait à Kinshasa, le 21 décembre 2009.

LE COORDINATEUR GENERAL

Rémy MAFU.